

AVIS N° 164 - 2017 / BRVM / DG

Fractionnement d'actions

NESTLE CI

Valeur théorique

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que dans le cadre de l'opération de fractionnement des actions de la société NESTLE CI, à raison de vingt (20) actions nouvelles pour une (1) action ancienne, la valeur théorique de l'action fractionnée, à la clôture de la séance de bourse du jeudi 07 septembre 2017, est de 2 475 FCFA.

La prochaine cotation du titre NESTLE CI (symbole: NTLC) s'effectuera selon les modalités ci-après :

- cours de référence : 2 475 FCFA ;
- écarts maximaux du cours : [2 290 FCFA ; 2 660 FCFA].

Par conséquent, tous les ordres de bourse sur l'action NESTLE CI, en attente dans le système de cotation à la publication du présent avis, seront annulés. Chaque SGI a la responsabilité de transmettre de nouveaux ordres de bourse après avoir informé ses clients de cet événement.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 07 septembre 2017

Pour le Directeur Général,
Le Directeur du Département des
Finances, de l'Administration et des
Ressources Humaines, Chargé de l'Intérim

Maxime DESSOU



Handwritten signature and initials in the bottom left corner.